



**UNION INTERFEDERALE DES AGENTS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE FORCE  
OUVRIERE**  
**46, rue des Petites Ecuries 75010 –  
PARIS**  
**(Tél. : 01.44.83.65.55)**

Il y a des limites à ne pas dépasser : **les prélèvements opérés sur les indemnités des fonctionnaires appartiennent aux fonctionnaires et à eux seuls** ; c'est pour cette raison que FO ne peut accepter toute mesure dilatoire du Gouvernement, qui par l'absence de remplacement du Président, bloque tout fonctionnement régulier du Conseil d'Administration. FO rappelle qu'en 2003, lors de la loi « Retraite Fillon », était opposée à cette « solution de fonds de pension » et **FO continue d'exiger que les indemnités soient prises en compte, par intégration dans le traitement indiciaire, pour le calcul normal de la pension.**

*Les représentants FO au Conseil d'Administration :*  
*Bernard COQUET (FSPS-FO) et Gérard NOGUES (FGF-FO)*



## **RAFP : (Régime additionnel de la Fonction Publique)**

*Déclaration à l'occasion du Conseil d'administration du 29/03/2007*

### **Les administrateurs représentant les personnels cotisants dénoncent l'irresponsabilité du gouvernement**

La loi de 2003 portant réforme des retraites a créé un régime de retraite additionnelle assis sur les primes pour les agents titulaires des trois versants de la Fonction Publique, et fonctionnant par capitalisation. Le conseil d'administration de l'établissement ERAFP n'est pas paritaire, son président est nommé par le président de la République. Le premier président du CA, membre du CA en qualité de personnalité qualifiée, atteint par la limite d'âge, a dû quitter cette fonction, après une période de prolongation.

Depuis janvier 2007, la présidence est vacante, créant une situation particulièrement préjudiciable.

Les administrateurs (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, CFTC) de l'ERAFP représentant les personnels cotisants, dénoncent avec la plus grande fermeté la vacance du poste de président de son conseil d'administration ainsi que l'absence de réponse à la demande du conseil d'administration visant à prolonger le mandat des administrateurs en place pour garantir une vie normale du régime.

**C'est le gouvernement** qui a décidé, au nom de sa conception de la démocratie, que le président de ce conseil d'administration ne serait pas élu mais nommé par lui. Or, aujourd'hui, il n'assume pas cette responsabilité qu'il s'est octroyé alors même que l'échéance de ce renouvellement est connue depuis plus de 6 mois !

**C'est le gouvernement** qui a décidé de la durée et du rythme des mandats des administrateurs. Or, aujourd'hui, il refuse de voir la réalité des problèmes posés.

Sur tous ces points, le gouvernement ne daigne pas répondre aux interpellations que lui fait le Conseil d'administration, notamment au travers des vœux qu'il a émis lors de sa séance du 6 Décembre 2006.

Si les opinions sont différentes entre les administrateurs représentant les personnels cotisants sur la question du régime lui-même, de sa création et de sa nature, en revanche **ils rappellent unanimement** que les fonds de celui-ci sont aussi alimentés par les cotisations obligatoires des personnels.

C'est donc de **l'argent des personnels** et des retraites qui doivent leur être versées qu'il s'agit.

La quasi-totalité des administrateurs représentant les personnels est à l'origine du choix repris par le CA de valeurs socialement responsables pour la totalité des investissements. Ils entendent bien que de telles valeurs prévalent **aussi** en matière de gouvernance du régime.

Il n'est pas question de laisser s'installer une situation où le conseil d'administration et, pour ce qui nous concerne plus particulièrement, les représentants des personnels cotisants, ne pourraient pas jouer pleinement leur rôle.

Or nous constatons qu'en n'assumant pas les responsabilités qui sont les siennes, le gouvernement paralyse le fonctionnement du Conseil.

### ❖ Une telle attitude relève bien de l'irresponsabilité.

Les administrateurs représentant les personnels cotisants attirent l'attention du gouvernement sur les conséquences sérieuses de cette situation en ce qu'elle porte atteinte au fonctionnement de la gouvernance, et impacte l'ensemble de la vie du régime.

Nous tenons à rappeler avec force la nécessité du respect, en toutes circonstances, du rôle et des attributions du conseil d'administration.

A fortiori celui des conditions de son existence et de son fonctionnement.

**Les administrateurs représentant les personnels cotisants exigent que des décisions soient prises immédiatement pour faire face aux urgences et que le ministre les reçoive enfin, alors même qu'hormis la séance solennelle d'installation, le gouvernement n'a pas depuis brillé par une présence particulière sur les grands problèmes rencontrés par ce régime qu'il a créé.**

Le 29 mars 2007